# BAROMETRE DES TPE

Le Baromètre de conjoncture des Très Petites Entreprises

2ème trimestre 2015 - N°58

Enquête trimestrielle réalisée par l'IFOP pour FIDUCIAL

*Ce baromètre rend compte de l'enquête conduite par l'IFOP pour le compte de FIDUCIAL et réalisée par téléphone du 13 au 27 avril 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 1 003 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés.*

## GRANDES LIGNES

### Crise des institutions

Les patrons de TPE ont perdu la foi en leurs institutions républicaines. Pas pour ce qu'elles représentent de stabilité, de sécurité et de liberté, mais plus pour ce qu'elles sont devenues, ce que les hommes et les femmes politiques en ont fait, à savoir des lieux et des enjeux personnels de quêtes perpétuelles du pouvoir au prix de tant de renoncements et d'abandons.

Le pouvoir exécutif actuel ne convainc pas, sa cote de confiance frôle les abysses. Mais les maux sont plus anciens. Depuis douze ans, aucun gouvernement n'a réussi à recueillir la confiance d'une majorité des patrons de TPE, exception faite du duo Sarkozy / Fillon au cours des seuls six premiers mois de leur mandat.

Le pouvoir législatif n'est pas mieux considéré. Les jugements des entrepreneurs sont sévères à l'égard des parlementaires, qui penseraient avant tout à leur réélection et ne travailleraient pas de manière efficace. L'articulation Assemblée nationale / Sénat ne leur apparaît pas efficiente, notamment parce qu'elle ralentirait l'émergence des lois dont notre pays a besoin. Plus grave à leurs yeux, députés et sénateurs ne comprendraient toujours ni le fonctionnement des TPE, ni les préoccupations de leurs dirigeants.

Selon eux, le système démocratique français ne permettrait pas un bon équilibre des pouvoirs, pas plus que l'existence de contrepouvoirs efficaces. Si, par construction et par essence, le Parlement y contribue indéniablement, son contrepoids est jugé insuffisant vis-à-vis du pouvoir exécutif et encore plus vis-à-vis du pouvoir judiciaire. Les patrons de TPE critiquent avec force le débat parlementaire, qui n'améliorerait pas les lois et se déroulerait dans une ambiance peu propice au travail efficace. Il s'agit peut-être d'une vision tronquée par médias interposés, qui nous montrent la face la moins reluisante, ignorant la réalité et la densité sous-jacentes du travail parlementaire. Néanmoins, les opinions se bâtissent plus sur des représentations que sur des faits avérés.

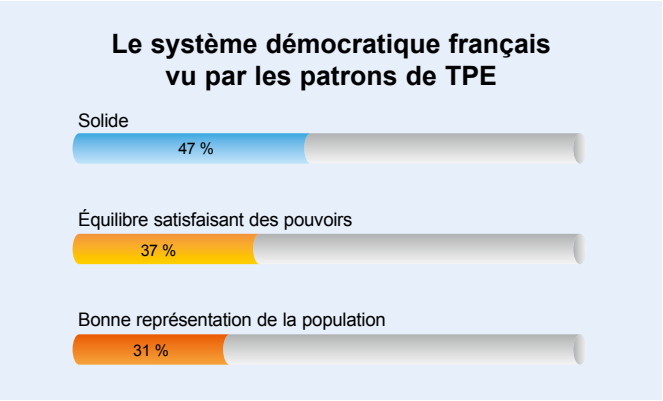


Base : 1 003 TPE

Enfin, la plupart des patrons de TPE doutent de la représentativité de nos institutions républicaines. Difficile de leur en tenir rigueur, puisque leur circonspection est fondée sur les résultats des dernières élections. La gauche contrôle l'Assemblée nationale avec 24 % des électeurs inscrits. Aux élections européennes, la droite (du Centre à l'UMP) l'a emporté avec 15 % des électeurs inscrits. Aux départementales, cette dernière a viré en tête avec 18 % des suffrages inscrits. En fait, une majorité de Français a choisi de ne pas voter ou de donner sa voix à un parti contestataire (extrême gauche et extrême droite).

Les institutions républicaines ont notamment pour mission de fixer le cap et de définir le cadre opérationnel. Or, les créateurs de richesses et d'emplois que sont les patrons de TPE n'ont pas confiance dans le cap fixé par les responsables politiques de tous bords et s'exaspèrent de la lourdeur du cadre opérationnel. Les patrons de TPE ne se satisfont plus de paroles et de promesses, ils veulent des actes concrets. C'est le prix de la confiance.

## Les principales caractéristiques des TPE françaises (0 à 19 salariés)

**Poids économique :** 27 % de la richesse produite par toutes les entreprises françaises
**Nombre :** 2 500 000 (hors agriculteurs et hors auto-entrepreneurs) - 62 % sans effectif salarié,
- 20 % de 1 à 2 salariés,
- 15 % de 3 à 9 salariés

**Emplois :** 6 800 000 (dont 4 400 000 salariés), soit 38 % des emplois du secteur concurrentiel

# Des institutions républicaines à réformer

Le regard des patrons de TPE sur les institutions républicaines a de quoi inquiéter. Au mieux pourraient-elles être plus efficaces. Au pire, sont-elles méconnues, voire inconnues. Certes, les patrons de TPE ne forment pas la nation à eux seuls, mais leurs positions sur la société sont rarement très éloignées de celles de leurs concitoyens. Et si la majorité ne fait pas la vérité, ces perceptions doivent au moins interpeller.

## Conseils départementaux : le flou

Sept patrons de TPE sur dix déclarent avoir voté lors des dernières élections départementales. La plupart se seraient prononcés en fonction de considérations locales, plus rarement pour sanctionner la politique du pouvoir exécutif. Néanmoins, ils considèrent massivement que le président de la République et le Premier ministre en sortent affaiblis, à la différence de la famille Le Pen et de Nicolas Sarkozy.

La motivation majoritaire du vote des chefs d'entreprise interroge. Ont-ils fondé leur choix plutôt sur la qualité des binômes candidats, ou au contraire, plutôt en fonction de l'action des sortants sur laquelle ils étaient partagés (une moitié satisfaite, l'autre mécontente) ? En tout état de cause, leur connaissance des attributions des Conseils départementaux n'a pas dû beaucoup peser, car ils admettent majoritairement ne pas bien les appréhender.

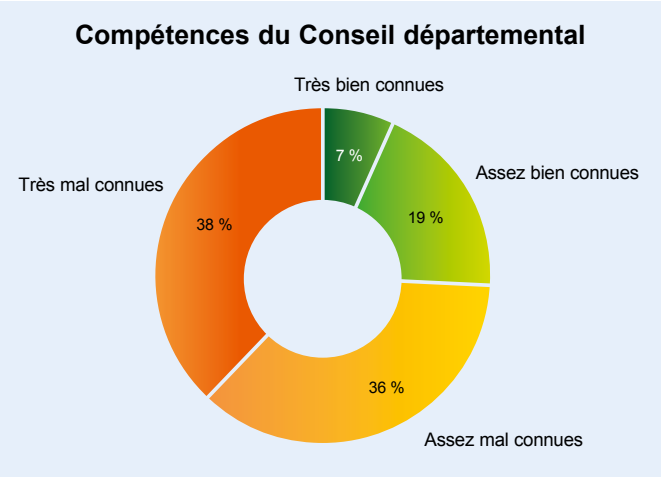


Base : 502 TPE

Hormis pour l'aide sociale et l'entretien du réseau routier départemental et local, les patrons de TPE éprouvent des difficultés à attribuer les compétences qui relèvent de chaque Conseil (départemental ou régional).

## Élus de la République : une confiance toute relative

Premier jugement sans appel, les dirigeants de TPE considèrent le nombre d'élus (environ 600 000 actuellement en France) trop important. Selon plus de 75 %, tant le Parlement que les Conseils régionaux et départementaux ne fonctionneraient pas plus mal qu'aujourd'hui si le nombre de leurs élus était réduit de moitié. Deux tiers des entrepreneurs estiment que la fusion des Conseils régionaux et départementaux leur permettrait de conserver la même efficacité. Autant s'expriment en faveur du regroupement des communes de moins de 5 000 habitants.

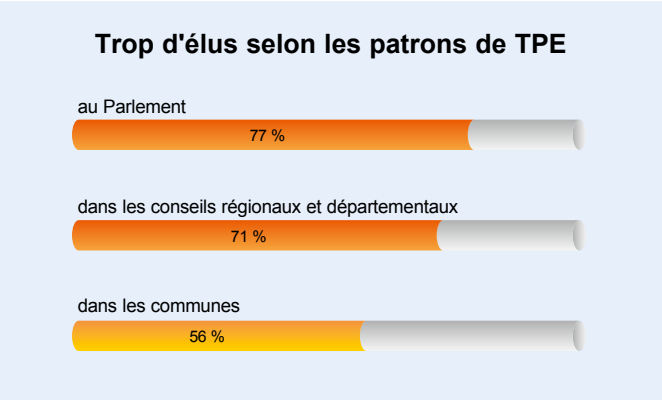


Base : 1 003 TPE

Deuxième constat, seuls les élus locaux tirent globalement leur épingle du jeu, bien qu'ils ne comprendraient guère mieux que les autres élus les préoccupations des patrons de TPE, et qu'ils penseraient eux aussi, avant tout, à leur réélection. Les élus locaux et régionaux sont crédités d'une volonté d'améliorer la situation du territoire qu'ils administrent. En revanche, les parlementaires, et dans une moindre mesure les conseillers régionaux et départementaux, ne travailleraient pas de manière efficace et ne représenteraient pas bien l'ensemble des Français.

## Comment avez-vous dit ? Le CESE ?

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) est inconnu d'une forte majorité de patrons de TPE, méconnaissance encore plus élevée à l'évocation de sa déclinaison régionale. Le CESE, assemblée constitutionnelle, est composé des forces vives de la nation (233 membres désignés pour 5 ans). Il a pour mission de conseiller le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat dans l'élaboration des lois et dans les décisions relatives aux politiques publiques. Quant aux CESE régionaux qui sont placés auprès des conseils régionaux et dont le nombre de membres varie selon les régions, ils sont obligatoirement saisis sur tout document budgétaire et schéma d'orientation émanant de la région.

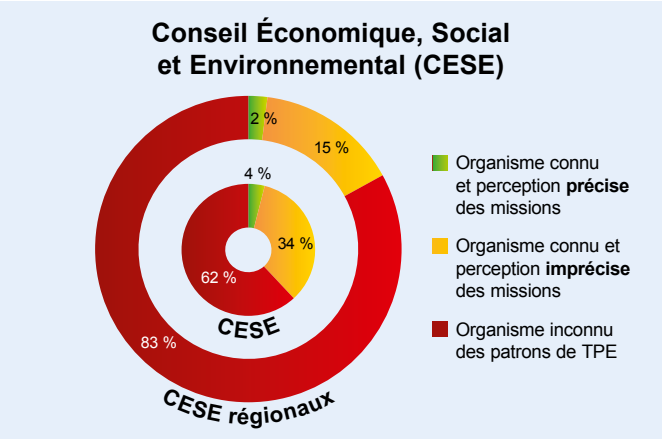


Base : 1 003 TPE

Parmi ceux qui connaissent le CESE, peu en ont une image réellement positive. 38 % jugent qu'il joue un rôle important de conseil auprès du pouvoir exécutif et législatif, 34 % qu'il contribue à l'information des citoyens. Seulement 23 % lui accordent un réel pouvoir dans la vie politique française. Pour autant, les patrons de TPE prônent plus un maintien et un renforcement du CESE et des CESER que leur disparition ou une diminution de leurs rôles.

## Chambres consulaires : des services mal connus

S'il est des élections qui ne mobilisent pas, ce sont bien celles visant au renouvellement des conseillers des chambres de métiers et des chambres de commerce et d'industrie (CCI). Deux patrons sur dix déclarent avoir voté à l'occasion des dernières élections. Ce désintérêt marqué trouve probablement ses racines dans la méconnaissance des rôles effectifs de ces deux institutions. Alors que les trois quarts des chefs d'entreprise en ont d'ailleurs une bonne image, ils sont presque aussi nombreux à ne pas en connaître les offres de services ou le fonctionnement. Néanmoins aucun d'eux n'ignore que ces deux institutions sont financées en partie par l'impôt et 72 % seraient favorables à leur fusion au niveau départemental.

**Utilité pour leur entreprise des services des chambres de métiers et des CCI**

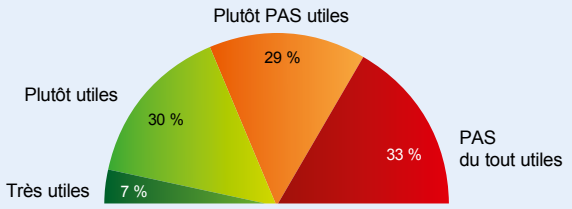


Base : 1 003 TPE NSP : 1 %

Le sentiment d'utilité des chambres de métiers et des CCI exprimé par les patrons de TPE semble corrélé à leur connaissance et à leur utilisation des différents services proposés. Parmi les entrepreneurs qui les connaissent, la formation professionnelle continue, l'apprentissage ou la création-reprise d'entreprise sont désignés comme les services les plus utiles à leur entreprise. Cependant, seules trois TPE sur dix ont fait appel aux services de l'une de ces institutions au cours des deux dernières années, avec un niveau de satisfaction plutôt élevé (78 %).

## Les syndicats patronaux ne font pas l'unanimité

Les syndicats de branche bénéficient d'une meilleure image que leurs fédérations et sont aussi crédités d'une meilleure compréhension des enjeux et des contraintes des patrons de TPE. Sans surprise, le MEDEF apparaît comme le syndicat patronal défendant le moins bien les intérêts des petites entreprises. Et si dans ce classement la CGPME devance l'UNAPL et l'UPA, aucun de ces syndicats patronaux ne convainc un patron sur deux.

**Les syndicats patronaux vus par les patrons de TPE**

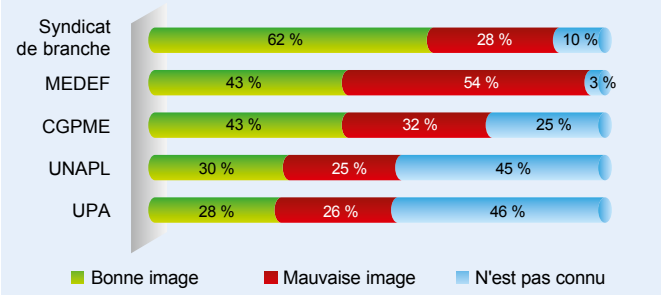


Base : 1 003 TPE

Avec seulement 19 % des TPE se déclarant adhérentes, principalement d'ailleurs d'un syndicat de branche et plus rarement de l'une des fédérations, le taux de syndicalisation patronale est faible. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'une majorité de TPE ne juge pas les syndicats nationaux suffisamment représentatifs pour conduire les négociations en leur nom. Selon eux, les réglementations visant les entreprises devraient être élaborées de préférence par les syndicats de branche (56 %), loin devant les syndicats nationaux (12 %) ou les élus de la République (9 %).

## Un dialogue social de qualité

La bonne qualité du dialogue social dans les petites entreprises fait l'unanimité chez les patrons de TPE. Le dialogue est quotidien dans 89 % des TPE. L'organisation du travail, la famille, les loisirs et le temps libre sont abordés fréquemment. Les conditions, l'aménagement et le temps de travail font l'objet de discussions régulières dans une majorité des TPE. Dans seulement 8 % des TPE, un salarié s'exprime au nom de ses collègues.

Pour les patrons de TPE, les conflits entre employeurs et salariés sont plutôt rares, tout comme le favoritisme envers certains salariés. Ils ne considèrent pas les TPE comme une zone de « non-droit » où le social ne s'appliquerait pas correctement. Ils se sentent atteints dans leur honneur et leur probité lorsqu'on les accuse du contraire.

**Loi sur le dialogue social**

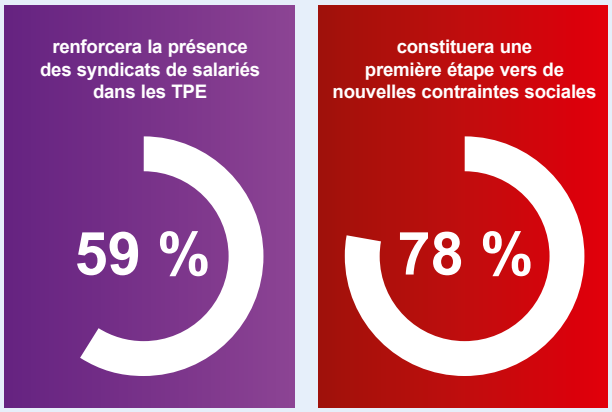


Base : 798 TPE employeurs

Si 62 % des employeurs ne sont pas hostiles à la création par la loi de modernisation du dialogue social de commissions paritaires régionales, 78 % n'en éprouvent pas le besoin et les deux tiers estiment qu'elles n'amélioreront nullement la qualité du dialogue social dans leur entreprise. Au mieux seront-elles utiles à l'obtention d'informations et de conseils, voire à la résolution amiable d'un litige avec un salarié.

D'aucuns craignent en revanche que le ver ne se cache dans le fruit. Sous couvert d'informer les employeurs et leurs salariés sur le droit du travail, l'emploi et la formation, certains redoutent l'immixtion progressive des syndicats de salariés dans leur entreprise.

# Le regain d'optimisme enrayé

En début d'année 2015, les rangs des pessimistes s'étaient notoirement dégonflés, laissant espérer des lendemains plus prometteurs. Mais en cette fin avril, les optimistes n'ont pas fait de nouveaux adeptes. Les pessimistes demeurent largement majoritaires, que ce soit au sujet du climat général des affaires ou même, dans une moindre mesure, en ce qui concerne leur propre activité.

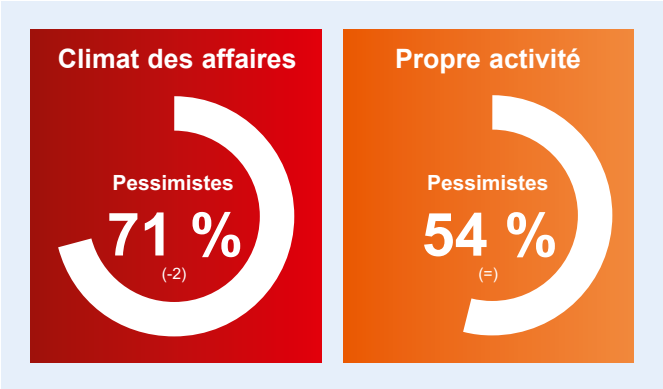


Base : 1 003 TPE

## Situation financière toujours tendue

C'est le onzième trimestre consécutif que l'indicateur de situation financière, c'est-à-dire le pourcentage des entreprises ayant constaté une amélioration de leur situation par rapport au pourcentage de celles ayant enregistré une dégradation, reste englué sous la barre des - 20 points (- 21 plus exactement pour le premier trimestre 2015). Trois TPE sur dix jugent leur situation financière toujours préoccupante. La trésorerie d'une forte majorité d'entreprises demeure exsangue. Ces dernières ne sont pas pour autant en état de cessation des paiements, mais elles n'ont pas de matelas de sécurité pour parer au moindre incident ou accident.

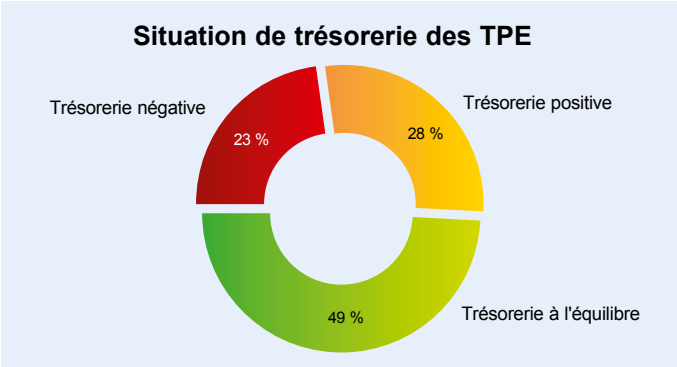


Base : 1 003 TPE

La perception des patrons de TPE en matière d'accès au crédit semble plus négative. 21 % estiment que leur banque a durci ses conditions d'accès au crédit (soit un niveau supérieur d'environ 5 points par comparaison aux deux dernières années). Ce taux atteint 65 % auprès des TPE qui ont formulé une demande de financement, en dépit d'une demande globale de crédits qui, désespérément, ne redémarre pas. Avec 15 % des TPE qui ont déposé un dossier de financement au cours du dernier trimestre (niveau stable depuis un an), nous atteignons à peine la moitié du nombre de demandes exprimées avant 2009. Depuis maintenant sept ans, les investissements sont sans cesse repoussés.

## Emploi, aucun redressement

Ce n'est pas le niveau d'embauches qui pose des difficultés (10 % des entreprises ont recruté 1,5 personne en moyenne, dont un tiers en CDI), car il se situe dans la moyenne des premiers trimestres des quinze dernières années. C'est plutôt le niveau de suppressions de postes qui reste élevé : 7 % des TPE, soit près d'un employeur sur cinq, ont supprimé au moins un poste au cours du premier trimestre. La rupture conventionnelle négociée à l'amiable entre le salarié et l'employeur (45 %) est le mode de rupture le plus pratiqué devant le licenciement et la démission.

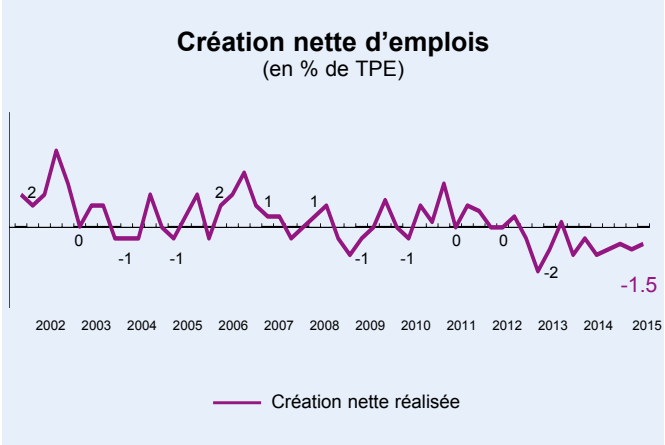


Base : 1 003 TPE

La création d'emplois, nette de suppressions et de remplacements de postes, s'établit à - 1,5 point au premier trimestre 2015, sachant qu'elle n'a été positive qu'une seule fois depuis le second trimestre 2012.

FIDUCIAL

**Retrouvez les résultats complets du Baromètre des TPE / FIDUCIAL-IFOP sur le site www.fiducial.fr**
**Pour nous contacter : contact.barometre@fiducial.fr**

Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 LA DÉFENSE CEDEX - Tél. 01 47 78 13 36 - www.fiducial.fr

FIDUCIAL - Direction de la Communication - Imprimé par Veoprint - 05/2015

FIDUCIAL est une firme française de dimension mondiale à travers ses filiales européennes ou américaines et son réseau FIDUCIAL International. Elle emploie 11 000 personnes en Europe, au service de ses 270 000 clients.

Forte d'une expertise construite autour de ses neuf métiers, **le droit, le chiffre, la banque et le conseil financier, l'informatique et la technologie, la sécurité, l'immobilier et le monde du bureau**, FIDUCIAL propose un service global aux très petites entreprises (artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales et prestataires de services).